



F.F.C.
NOUVELLE AQUITAINE

Règlement
Coupe LIMDOR 2024

Article I - PRESENTATION

Les clubs de Haute Vienne et de Creuse organisent une coupe interclubs ayant pour objectif premier de proposer des compétitions de proximité sous la responsabilité du Comité Nouvelle Aquitaine. Deux manches seront support des classements aux championnats départementaux du 87 et du 23.

Article II - PARTICIPANTS

- a. Cette coupe est accessible à tout pilote détenteur d'une licence, à jour, permettant la compétition, délivrée par la FFC.
- b. Elle se déroulera, conformément au calendrier régional validé par la CRBMX de Mars à octobre 2024 avec 5 manches.
- c. Les pilotes pourront s'engager **en 20' ou en Cruiser uniquement**

Article III - CALENDRIER

- Manche 1 : Samedi 2 Mars : BMX VT - ST PRIEST TAURION (87)
- Manche 2 : Samedi 1^{er} Juin : ASSJ BMX - ST JUNIEN (87)
- Manche 3 : Dimanche 23 Juin : BMX Limoges - LIMOGES (87)
- Manche 4 : Samedi 12 Octobre : CBC - CONDAT SUR VIENNE (87)
- Manche 5 : Dimanche 27 Octobre : Creuse Oxygène - GUERET (23)

Article IV - CLASSEMENT INDIVIDUEL

- a. Un classement individuel par catégorie est établi à la fin de chaque épreuve.
- b. A l'issue de la dernière épreuve, est déclaré vainqueur dans chaque catégorie de la Coupe LIMDOR 2024, le pilote, licencié dans un des clubs de Haute Vienne ou Creuse.
- c. Pour le classement général le calcul se fera sur les 5 épreuves (pas de joker)
- d. L'attribution des points se fait suivant la réglementation nationale.
- e. En cas d'égalité les pilotes seront départagés par les points acquis lors de la dernière manche.

Article V - CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 87 et 23

Les championnats départementaux se dérouleront dans les conditions suivantes :

- Championnat départemental 87 : le 12 Octobre sur la manche de Condat sur Vienne
- Championnat départemental 23 : le 27 Octobre sur la manche à Guéret

Charge à chaque comité départemental de prévoir les récompenses pour leur Championnat. La remise des récompenses du championnat se fera le jour de l'épreuve.

Article VI - RECOMPENSES

- a. Le club organisateur de chaque manche pourra, sans obligation, récompenser par des médailles ou autres les 3 ou 8 premiers pilotes des différentes catégories.
- b. Une cérémonie protocolaire sera néanmoins systématiquement organisée pour au minimum les 3 premiers de chaque catégories courues le jour de la manche.

Les pilotes ont l'obligation de se présenter à cette cérémonie, revêtus du maillot du club (inscrit sur leur licence) et en tenue conforme à la réglementation fédérale (titre VI et X). Le président de jury appliquera les sanctions prévues pour les pilotes ne respectant pas ce point.

- c. Le classement général de la coupe LIMDOR, donnera lieu à une remise des récompenses aux huit premiers de chaque catégorie lors de la dernière manche.
Ces récompenses seront fournies par le groupement des comités départementaux de cyclisme (Creuse et Haute-Vienne)
- d. Obligation est faite à chaque pilote d'être présent pour recevoir sa récompense, le jour du classement général, sauf cas de force majeure dûment signalé.

Article VII - CATEGORIES

- a. En cas de nombre insuffisant de pilotes dans une catégorie, il sera procédé à un regroupement dans la catégorie supérieure avec un classement individuel propre à chaque catégorie.
- b. Les filles souhaitant rouler avec les garçons de même catégorie d'âge est un choix définitif pour les 5 épreuves de la coupe LIMDOR.
- c. Les catégories sont les suivantes :

20' :

- U7 F et G
- U9 F
- U9 G
- U11 F
- U11 G
- U13 F
- U13 G
- U15 F
- U15 G
- U17 F
- U17 G
- U19 et + F
- U19 et + G

Cruisers :

- Cruisers toutes catégories

Article VIII - SURCLASSEMENTS

Le surclassement n'est pas possible

Article IX - ENGAGEMENTS

- a. Le tarif pour l'engagement d'un pilote (20 pouces ou cruiser) s'élève à 9 €.
- b. Les engagements et le paiement des droits d'engagements se feront obligatoirement sur Cicleweb avant le lundi 18h00 précédant la course, délai de rigueur.
- c. Pour les pilotes des clubs extérieurs au comité Nouvelle Aquitaine, l'engagement pourra se faire, dans les mêmes délais que ci-dessus par Cicleweb.
- d. Il appartient à chaque responsable de club de contrôler la bonne inscription de ses pilotes au plus tard le jeudi soir 18 h 00 (listing « inscriptions par club » disponible sur www.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr) et de signaler en dehors de tout engagement de dernière minute, toute anomalie via bmx.noaq@outlook.fr
- e. Après l'édition des listings d'inscrits, aucun engagement ne pourra se faire le jour de la course, sauf exception (blessure, erreur club ou secrétariat).
- f. Un pilote ne pouvant participer pour blessure, sera remboursé par le club organisateur sous réserve de faire présenter un certificat médical au secrétariat de course, avant le début des essais.

Article X - REFERENTS CLUBS

Chaque club doit désigner un référent club. Ce référent ne peut pas être un arbitre désigné sur la course.

Le référent est le seul habilité à gérer des problèmes liés à la compétition.

Il est le seul à pouvoir porter réclamation, venir au secrétariat.

Article XI - ARBITRES

- a. Le staff arbitral est composé d'une vingtaine d'arbitres licenciés FFC.
Les clubs participants aux épreuves devront fournir chacun au moins 3 arbitres licenciés.
- b. Les arbitres devront valider leur présence au secrétariat 15 minutes avant le début des essais.

Article XII - REGLEMENTS

- a. Le règlement appliqué durant toute la durée de la Coupe LIMDOR et des Championnats Départementaux sera celui de la FFC en vigueur à la date de publication.
Il appartient au Président de Jury assisté par l'ensemble du collège des arbitres de l'appliquer et le faire respecter.

b. Des points spécifiques, des rappels règlementaires seront communiqués lors des briefings organisés par le Président de Jury.

Les référents clubs sont systématiquement conviés à ces briefings.

L'absence du référent club à ce briefing ne pourra être une raison valable pour contester une décision arbitrale.